

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.164.B

**Conservatoire Gabriel
Fauré - Maîtrise
d'oeuvre pour les
travaux de
réhabilitation des
installations
techniques et
aménagement d'une
salle de répétition en
sous-sol : avenant n°
2**

LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.164.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE - MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AMENAGEMENT D'UNE SALLE
DE REPETITION EN SOUS-SOL : AVENANT N° 2**

Une procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des installations techniques et aménagement d'une salle de répétition en sous-sol du conservatoire Gabriel Fauré a été lancée en mars 2014, suite à la déclaration sans suite d'un appel d'offres ouvert approuvé par délibération n° 134.B du 3 octobre 2013 après modification du cahier des charges.

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché n° 2013/174 au groupement A.INGENIERIE (mandataire) – 127 rue de Royan – 16710 SAINT-YRIEIX / J & L Architectes / ECODIAG / ACOUSTEC, pour un montant de :

- Tranche ferme : 116 642,50 € HT
- Tranche conditionnelle 1 : 53 107,50 € HT.

La tranche conditionnelle n'a pas été affermie.

Un avenant n° 1 ayant pour objet la fusion absorption par la société NOX Ingénierie des sociétés A.INGENIERIE et ACOUSTEC a été conclu en mai 2015.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 2 ayant pour objet la réalisation d'études permettant de démontrer les gains énergétiques, suite au remplacement des installations techniques de chauffage – rafraîchissement – traitement d'air des locaux existants du Conservatoire selon le scénario n° 4 du diagnostic (y compris remplacement de la verrière et sans l'aménagement du sous-sol).

Cette mission sera confiée au groupe NOX et comprendra une visite, un bilan - études et une présentation pour un montant de 8 700,00 € HT

Le montant de l'avenant en plus-value est de 8 700,00 € HT.

Le montant du marché passe de 116 642,50 € HT à 125 342,50 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 7,46 % par rapport à son montant initial.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 novembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 2 au marché n° 2013/174 dont le titulaire est le groupement A.INGENIERIE (mandataire) – 127 rue de Royan – 16710 SAINT-YRIEIX / J & L Architectes / ECODIAG / ACOUSTEC pour la réalisation d'une étude complémentaire d'un montant en plus-value de 8 700,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 - rubrique 311.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2015 | <u>Affiché le :</u> 16 décembre 2015 |